état d'esprit dimosia Opinions Publiques

Étude FCC - Projet collisionneur

Soirée de lancement du 18 mai 2026, Uni Mail, de 18h30 à 20h40
PV

La soirée de lancement de la concertation publique suisse autour du projet de futur collisionneur circulaire du CERN s'est tenue lundi 18 mai, de 18h30 à 20h40. 200 personnes résidant en Suisse et en France voisine (habitants, élus, représentants associatifs et acteurs du territoire franco-suisse) étaient présentes.

Une équipe de la RTS est restée présente pour filmer les différentes interventions.

La séance est ouverte par Frédéric Vormus (Opinions Publiques) et Domitille Arrivet (État d'Esprit), mandatés pour organiser la concertation publique du côté suisse.

Les organisateurs présentent les objectifs de la soirée :

- rappeler les fondamentaux du CERN et du projet de Futur Collisionneur Circulaire (FCC) ;

- présenter le dispositif de concertation publique ;

- expliquer le calendrier et les modalités de participation ;

- avoir des premiers temps d'échanges avec le public.

Il est précisé que la concertation se déroulera pendant plusieurs mois et qu'elle constitue le début d'un dialogue appelé à se poursuivre dans le temps.

1. Ursula Bassler — Directrice de la communication externe, CERN

La soirée s'est ouverte par un mot de la directrice des relations extérieures du CERN sur les enjeux de la physique des particules. Cette intervention a ancré le sujet dans les enjeux de physique des particules : formation de la matière, antimatière, détection du boson de Higgs, etc.

Elle explique le caractère ambitieux du projet FCC et rappelle que le CERN fonctionne sur un modèle de coopération internationale permettant à plusieurs États de contribuer ensemble à des infrastructures scientifiques qu'aucun pays ne pourrait financer ou développer seul.

La représentante du CERN présente ensuite les principaux enjeux scientifiques du projet. Elle rappelle les bases de la physique des particules : structure de la matière, rôle des

quarks, gluons et électrons, découverte du boson de Higgs en 2012 et son rôle dans l'apparition de la masse après le Big Bang.

Elle explique que les recherches actuelles cherchent notamment à répondre aux questions suivantes :
- pourquoi la matière domine l'antimatière dans l'univers ;
- nature de la matière noire et de l'énergie noire ;
- compréhension des masses des particules ;
- stabilité du champ de Higgs.

Elle souligne que le FCC permettrait de réaliser des mesures d'une précision inaccessible avec les infrastructures actuelles.

Une vidéo de description du projet de FCC a été diffusée.

2. Yann Lechevin — Relations institutionnelles, CERN

Yann Léchevin, responsable des relations institutionnelles du FCC, présente les principales caractéristiques du projet.

Il rappelle que l'objectif scientifique du futur collisionneur est de disposer d'un instrument permettant d'explorer l'invisible avec une précision extrême, de mesurer les propriétés du boson de Higgs et d'ouvrir la voie à de nouvelles découvertes en physique fondamentale.
Il insiste sur l'enjeu de maintien d'une excellence scientifique européenne dans le domaine de la physique des hautes énergies.

Les principaux chiffres communiqués sont les suivants :
- investissement estimé à 15 milliards de francs suisses pour les infrastructures et le génie civil ;
- phase de construction estimée à huit ans ;
- mise en service envisagée dans la deuxième moitié des années 2040 ;
- consommation moyenne d'électricité estimée à 1,3 TWh par an ;
- consommation d'eau estimée à environ 1,9 million de m3 par an ;
- environ 6,3 millions de m3 de matériaux excavés.

Il est rappelé que le projet est transfrontalier et concerne le canton de Genève ainsi que plusieurs communes françaises situées dans l'Ain et la Haute-Savoie.

Yann Lechevin présente ensuite le calendrier prévisionnel du FCC. Il est également rappelé que le dialogue territorial engagé depuis 2023 avec les collectivités et les habitants doit se poursuivre au-delà de la concertation publique actuelle.

La modératrice Domitille Arrivet pose une première question à la salle : Est-ce qu'il y a des personnes physiciennes ? Une quinzaine de personnes lève la main.

Elle pose ensuite une deuxième question : est-ce qu'il y a des personnes qui ne connaissaient pas du tout le projet de futur collisionneur dans la salle ? Trois personnes lèvent la main.

3. Organisateurs de la concertation publique - Nature de la concertation

Les organisateurs de la concertation publique expliquent les objectifs et les principes du dispositif de concertation publique, avec un périmètre géographique prévoyant des formats de concertation allant du plus proche au plus éloigné : Presinge/ Choulex, canton de Genève, Confédération.

Il est rappelé que la concertation a pour objectif de permettre l'information du public, l'expression des participants ainsi que la restitution des échanges. Les organisateurs précisent que ce processus ne constitue pas un référendum et que les contributions recueillies ont vocation à éclairer la décision des États membres du CERN.

Le cadre suisse de concertation est présenté comme un dispositif spécifique, distinct du débat public français orchestré, lui, par la Commission nationale du débat public (CNDP). Le dispositif suisse est construit avec des garanties comparables en matière d'indépendance, de transparence et de suivi.

Un bilan de concertation sera rédigé à l'issue de la concertation.

Les participants sont informés de l'existence d'une instance territoriale de suivi, de garants indépendants et d'un dispositif d'évaluation continue.

Les organisateurs précisent que tous les habitants concernés peuvent participer, sans qu'il soit nécessaire d'avoir une expertise scientifique particulière.

La concertation publique se déroulera du 18 mai au 2 octobre 2026.

Les organisateurs expliquent que le calendrier retenu, incluant la période estivale, s'explique par plusieurs facteurs : la publication récente de l'étude de faisabilité, la volonté de maintenir une cohérence temporelle avec le calendrier français ainsi que le constat qu'une partie de la population reste présente durant les mois de juillet et août et dispose davantage de temps pour participer aux échanges et aux dispositifs proposés.

4. Présentation des garant·es indépendant·es

Chantal Balet et Dominique Bourg présentent leur rôle de garants indépendants.

Dominique Bourg lit la charte décrivant le périmètre du rôle de garants indépendants :

"Notre mission est celle d'observateurs du débat public : nous devons suivre son déroulement, prendre connaissance des ressources et informations qu'il mobilise et diffuse. Nous participerons en principe toujours ensemble aux diverses manifestations et séances. Nous nous transmettrons réciproquement toutes les informations utiles à l'exercice du mandant.

En matière de suivi, nous devrons veiller à ce que les règles du débat public en termes d'équilibre, de reconnaissance des uns et des autres, de fiabilité et d'honnêteté des informations fournies, soient scrupuleusement observées.

A l'issue de la phase d'information, Opinions Publiques rédigera un rapport final. Nous ferons valoir nos remarques de garant·es expert·es sur les éléments de ce rapport. De même que durant la phase d'information, autant que possible, nous nous mettrons d'accord sur les observations. Rien ne nous interdit de faire remonter des observations différentes."

Dominique Bourg rappelle que leur rôle ne consiste pas à évaluer la validité scientifique du projet mais à garantir la qualité du processus démocratique et du débat public.

5. Premier temps d'échanges avec le public

Ce premier temps de questions-réponses a permis de faire émerger plusieurs interventions sur la légitimité démocratique du processus, les impacts environnementaux du projet et l'utilité même de la concertation.

Q : Monsieur Billeter, un représentant de l'association Noé21, souligne qu'il existe déjà une forte opposition au projet et qu'elle n'a pas été présentée dans la partie introductive sur le contexte. Il estime que cette opposition et les inquiétudes liées au climat, à l'hydrogéologie, aux impacts environnementaux et aux externalités du projet doivent être explicitement rappelées dès l'introduction de la concertation.

R : Les organisateurs répondent que ces sujets feront précisément partie des thématiques traitées lors des ateliers et débats prévus pendant la concertation.

Q : Un participant vivant à Genève, ne voulant pas donner plus d'informations sur son profil, interroge les organisateurs sur l'absence de caractère contraignant de la concertation publique. La personne évoque des interrogations écologiques, éthiques, financières et démocratiques. Elle demande quel est l'intérêt réel de la concertation si celle-ci ne permet pas directement de décider du projet. Elle évoque le fait que cela permet uniquement "de faire semblant que l'on est dans une démocratie".

R : Les représentants du CERN répondent que la concertation vise à informer et à recueillir les préoccupations du public et que le projet continue d'évoluer. D'autre part, les remarques recueillies alimenteront les réflexions des États membres et le CERN n'envisage pas de développer le projet en contradiction avec les réglementations nationales.

Domitille Arrivet rappelle que la demande de concertation est venue en partie des habitants et des riverains eux-mêmes.

Q : Un participant ayant préalablement expliqué qu'il n'avait aucune connaissance autour de ce projet de FCC exprime son inquiétude quant à l'impact du projet sur l'environnement et sur le vivant. Il estime que l'humanité devrait davantage concentrer ses efforts sur la protection de la nature et sur des solutions permettant de réduire les atteintes à l'environnement.

R : Les organisateurs indiquent que ces préoccupations seront intégrées aux discussions prévues sur les impacts du projet.

Q : Un participant demande si le système suisse permettrait d'interrompre le projet par voie d'initiative ou de référendum.

Les modérateurs proposent à la Confédération de prendre la parole, cette proposition est déclinée.

R : Chantal Balet, experte garante, identifiée comme avocate par la personne ayant posé la question, prend la parole. Elle répond que le système fédéral suisse ne prévoit pas de votation populaire spécifique pour ce type de décision internationale. D'autre part, des procédures démocratiques peuvent exister à certaines étapes liées à la mise en œuvre. Elle souligne aussi qu'une initiative constitutionnelle constituerait théoriquement un outil possible mais avec des implications très larges.

---

5. Organisateurs de la concertation publique, Formats de la concertation publique

Domitille Arrivet présente les différentes étapes de la concertation. Le dispositif est organisé en trois phases :

1. une phase d'information ;
2. une phase d'approfondissement des enjeux et impacts ;
3. une phase de concertation sur les marges de manœuvre du projet.

Les sujets annoncés comprennent notamment les objectifs scientifiques, la place de la science dans la société, les impacts environnementaux, la consommation d'eau et d'énergie, la gestion des matériaux excavés, les impacts territoriaux, les questions de mobilité, les retombées économiques et les modalités d'intégration paysagère.

Plusieurs dispositifs sont annoncés :

- visites du Portail de la science du CERN ;
- ateliers « flash » dans l'espace public genevois ;
- permanences locales à Choulex et Presinge ;
- débats thématiques avec des experts ;
- webinaires sur le retour d'expérience du LHC et sur le financement du FCC ;
- ateliers cartographiques sur les sites concernés ;

- atelier spécifique destiné aux jeunes de 18 à 25 ans.

6. Deuxième temps d'échanges avec le public

Q : Une journaliste indépendante interroge le CERN sur les 15 milliards de francs suisses annoncés pour le projet FCC. Elle demande si une enveloppe destinée à indemniser les populations impactées est déjà prévue. Elle questionne également la gouvernance du projet et les garanties d'indépendance des 25 membres du Conseil du CERN chargés de se prononcer sur le projet.

R : Arnaud Marsollier, porte-parole du CERN, précise que l'enveloppe de 15 milliards CHF correspond à une estimation couvrant les infrastructures et les équipements dans le cadre d'une étude de faisabilité, et non d'un projet encore validé. Il indique qu'aucune évaluation des compensations n'existe à ce stade mais que cette question sera abordée avec les États hôtes, les collectivités et les populations concernées.

Ursula Bassler rappelle que le Conseil du CERN est composé de représentants nommés par les gouvernements des 25 États membres. Chaque État dispose d'une voix et de deux représentants. Elle précise que la décision finale relèvera des procédures institutionnelles propres à chaque État membre et qu'il ne s'agit pas d'un groupe soumis à des logiques de lobbying privées.

Chantal Balet ajoute qu'en Suisse, la décision relevant d'un traité international et d'une organisation intergouvernementale, il ne peut pas y avoir de référendum national sur le principe même du projet. Elle précise toutefois que des recours pourront intervenir ultérieurement dans le cadre des procédures de construction.

Q : Pascal Uehlinger, député au Grand Conseil genevois, rappelle qu'une motion de soutien au FCC a été votée au Grand Conseil. Il demande si la transparence scientifique garantie aujourd'hui par le CERN serait assurée de la même manière si un collisionneur équivalent était construit dans un autre pays comme la Chine, les États-Unis ou l'Inde. Il interroge également le CERN sur les différences éventuelles d'exigence environnementale selon les pays.

R : Ursula Bassler indique qu'elle ne peut pas se prononcer sur les intentions d'autres États mais rappelle que la convention du CERN impose la publication ouverte des recherches scientifiques et garantit la transparence des résultats. Concernant l'environnement, elle souligne que le CERN actuel n'est plus celui d'il y a cinquante ans et que les enjeux environnementaux sont désormais pleinement intégrés dans les réflexions de l'organisation et des nouvelles générations de scientifiques.

Q : Un représentant de Noé21 revient sur la question démocratique et propose qu'une votation consultative genevoise soit organisée afin de connaître l'avis réel de la population.

R : Les organisateurs rappellent que la concertation a précisément pour objectif de recueillir les avis de la population et de transmettre ces contributions au Conseil du CERN. Ils considèrent que l'idée d'une consultation consultative mérite d'être étudiée, tout en

soulignant les difficultés de représentativité et les questions juridiques qu'un tel dispositif pourrait soulever.

Q : Un participant interroge le CERN sur la situation de la Chine et sur le projet concurrent de collisionneur chinois CEPC. Il demande ce qu'il adviendrait si la Chine décidait finalement de poursuivre son projet malgré le FCC européen.

R : Ursula Bassler explique que la Chine a décidé en 2025 de ne pas inscrire son projet dans son plan quinquennal 2026-2031. Elle précise que les scientifiques chinois ont indiqué au CERN que la construction du FCC rendrait improbable le développement du CEPC. Elle ajoute toutefois qu'aucune garantie ne peut être donnée sur les décisions futures d'un État. Elle souligne également que de nombreux scientifiques chinois pourraient être amenés à rejoindre le projet FCC.

Q : Une participante demande à quel moment seront réellement discutés les arbitrages entre les bénéfices scientifiques du projet et ses impacts potentiels. Elle interroge également le niveau de confiance que le public peut accorder aux scientifiques pilotant le FCC.

R : Les organisateurs indiquent que ces controverses seront abordées notamment lors de la séquence prévue le 25 juin consacrée aux enjeux du projet.

Ursula Bassler rappelle que les scientifiques travaillent depuis près de quinze ans sur les objectifs scientifiques du FCC. Elle souligne que la recherche fondamentale ne garantit jamais les découvertes à venir mais qu'il existe une forte confiance dans la capacité du FCC à réaliser les mesures prévues. Elle résume cette position par la formule : « Il n'y a pas de garantie, mais il y a une assurance que les mesures qu'on veut faire, on peut les faire. »

Q : Un participant demande pourquoi le collisionneur ne serait pas construit dans une zone désertique d'Europe, comme le sud de l'Espagne, afin de réduire les contraintes territoriales et environnementales.

R : Yann Lechevin répond que le FCC s'inscrit dans un écosystème scientifique déjà existant autour du CERN pour bénéficier de "l'effet d'entraînement". Construire ailleurs impliquerait de recréer l'ensemble des infrastructures, des équipements industriels et des compétences accumulées depuis plusieurs décennies. Il souligne que déplacer le projet engendrerait des coûts supplémentaires.

Q : Un participant évoque l'épuisement des ressources naturelles, le réchauffement climatique et le recours massif au béton, au pétrole et aux matériaux nécessaires à la construction du FCC. Il qualifie le projet de « mégalomaniaque » et de « pharaonique ».

Une partie de la salle a applaudi.

R : Ursula Bassler répond que les enjeux climatiques constituent l'une des grandes priorités contemporaines. Elle estime que les décisions permettant de répondre à ces enjeux relèvent des choix politiques et sociétaux. Elle rappelle que les budgets consacrés à la recherche fondamentale restent relativement modestes comparés à ceux de certaines grandes entreprises privées (*"le budget du CERN alloué à la recherche se situe entre celui de l'Oréal et de Spotify"*). Elle conclut en rappelant que la recherche fondamentale participe aussi de la culture humaine et de la volonté de comprendre le monde.

Des applaudissements plus nombreux que pour la question ont eu lieu.

Q : Une participante estime que l'information mise à disposition du public reste incomplète. Elle évoque notamment le rapport du comité suisse d'évaluation du FCC et les recommandations critiques qu'il contient. Elle demande pourquoi ces éléments ne figurent pas davantage dans les documents de concertation et si des points de vue contradictoires seront également mis à disposition du public.

R : Le porte-parole du CERN répond que plusieurs recommandations formulées lors des évaluations intermédiaires ont déjà été prises en compte. Il affirme qu'il n'existe pas de défaut de transparence et rappelle que la majorité des documents sont accessibles en ligne. Les organisateurs prennent néanmoins note de la demande visant à publier davantage de documents complémentaires et indiquent vouloir examiner cette possibilité avec les garants de la concertation.

Q : Un participant souligne que les bénéfices du FCC sont mondiaux alors que les nuisances et les impacts sont essentiellement locaux. Il estime qu'il existe un déséquilibre entre l'échelle de la décision et celle des conséquences territoriales.

R : Cette intervention est accueillie comme une remarque de fond sur la difficulté d'articuler intérêt général international et impacts locaux. Aucun élément de contradiction directe n'est formulé mais les organisateurs reconnaissent cette tension.

Q : Un habitant de Choulex affirme que de nombreuses communes françaises concernées seraient opposées au projet en raison des impacts locaux attendus.

R : Yann Lechevin conteste l'idée d'une opposition généralisée des communes françaises. Il reconnaît néanmoins l'existence de préoccupations locales importantes, notamment pour les propriétaires concernés par des installations de surface. Il rappelle que les impacts doivent être mis en balance avec l'intérêt général.

Q : Un participant anglophone demande si le CERN possède un historique en matière de respect des coûts et des calendriers sur ses grands projets précédents, notamment le LHC.

R : Ursula Bassler indique que le CERN bénéficie d'une réputation solide dans le domaine des grandes infrastructures scientifiques. Elle rappelle que les précédents projets majeurs, comme le LEP ou le LHC, ont globalement respecté leurs objectifs de calendrier et de budget malgré certaines adaptations inhérentes à ce type de projets complexes.

Q : Une participante interroge les organisateurs sur plusieurs aspects du dispositif : le rôle exact de l'évaluateur continu, la poursuite de la concertation après octobre, la place donnée à la Suisse hors du territoire genevois ainsi que les modalités permettant aux habitants opposés au projet d'exprimer leur refus.

R : Les organisateurs expliquent que des espaces de dialogue entre citoyens seront organisés sans présence systématique d'experts du CERN, notamment au Portail de la science. Ils précisent également que les habitants opposés au projet pourront utiliser d'autres canaux d'expression, notamment le site internet, les contributions écrites ou les échanges avec les garants.

La représentante du cabinet DSS+ présente ensuite le rôle d'évaluateur indépendant du processus de concertation. Elle explique que l'évaluation reposera sur des méthodologies d'analyse des politiques publiques menées parallèlement au déroulement de la concertation.

Les organisateurs indiquent également que la concertation à l'échelle suisse restera plus limitée qu'à Genève, avec quelques actions prévues à Berne et éventuellement à Zurich.

Yann Lechevin précise enfin que la concertation continue vise à maintenir un dialogue au fil de l'évolution du projet et des éventuelles modifications apportées aux scénarios techniques. Il insiste sur le caractère évolutif du FCC et sur la volonté d'adapter progressivement le projet en fonction des retours exprimés.

Q : Une dernière intervention interroge la composition des panels d'experts participant aux débats publics et demande si des experts opposés au projet pourront également intervenir. Le participant évoque également l'idée d'un référendum ou d'une convention citoyenne internationale sur le FCC.

R : Les organisateurs confirment que les experts mobilisés dans les séquences consacrées aux controverses ne seront pas uniquement issus du CERN et que des intervenants portant des visions critiques ou divergentes seront associés aux échanges.

Concernant un éventuel référendum international, les représentants du CERN rappellent que la décision appartient exclusivement aux États membres et que chaque gouvernement reste libre de définir ses propres modalités de décision démocratique.

7. Conclusion de la soirée

Les organisateurs rappellent que :

- l'ensemble des informations pratiques, le calendrier des rencontres ainsi que les modalités de participation sont disponibles sur le site concertation-fcc-cern.ch
- la concertation se poursuivra jusqu'au 2 octobre,
- l'ensemble des contributions sera consigné dans un bilan de la concertation qui sera rendu public,
- les échanges doivent permettre d'améliorer la compréhension mutuelle entre le CERN, les habitants, les collectivités et les différents acteurs concernés.

La soirée se clôt sur l'invitation faite au public de participer aux différents formats de concertation communiqués sur le site web et de déposer leurs contributions sur cette plateforme numérique.

La verrée organisée dans le hall d'Uni Mail a permis à une trentaine de personnes de poursuivre les échanges.